

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation : 15 janvier 2013

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Patrick BARTCZAK (procuration à Damien TOURLONNIAS).

Secrétaire de séance : Catherine DUPONT

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2013.**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors de ladite séance.

## **II) Affaires Financières**

### **➤ Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014 – opérations nouvelles / Budget Communal (n°01/2014)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2013.

Il y a obligation de reconduire au BP 2014, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014 du budget communal.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques (n°02/2014)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2013.

Il y a obligation de reconduire au BP 2014, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014 – opérations nouvelles / Eau & Assainissement (n°03/2014)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2013.

Il y a obligation de reconduire au BP 2014, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2014 du budget de la Régie de l'eau et de l'assainissement.

➤ **Admission en non-valeur de dettes – Budget communal (n°04/2014)**

Monsieur le Maire expose que malgré l'intervention des huissiers, le trésor n'est pas parvenu à obtenir le paiement des dettes suivantes :

- MEGRINI Mohamed – personne dont les services du Trésor ont perdu la trace = dette d'un montant de 132,94 € correspondant à des impayés de location de gîtes de 2009,

- SCADUTO Cindy – dossier de surendettement et décision d'effacement de la dette = dette d'un montant de 86,69 € correspondant à des chèques impayés (camping) de 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler les deux dettes ci-dessus énoncées pour un montant total de 219,63 €

➤ **Admission en non-valeur de dettes – Budget eau et assainissement (n°05/2014)**

Monsieur le Maire expose que malgré l'intervention des huissiers, le trésor n'est pas parvenu à obtenir le paiement des dettes suivantes :

- EL ATRASSI Sandra – l'huissier a fait un PV de carence constatant qu'il n'y a rien à saisir pour la dette d'un montant de 621,08 € correspondant aux factures d'eau de 2010 et 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la dette ci-dessus énoncée pour un montant total de 621,08 €

➤ **Prise en charge des frais de déplacements des bénévoles de la Bibliothèque (n°06/2014)**

Monsieur le Maire expose que les bénévoles de la bibliothèque peuvent effectuer des formations prises en charge par le Conseil Général et sont amenés ponctuellement à se déplacer, notamment sur Grenoble pour l'achat de livres.

Pour ce faire, ils utilisent leur véhicule personnel car la commune n'est pas toujours en capacité de leur prêter un véhicule communal. En effet, nous ne disposons que d'un seul véhicule utilitaire (Ford).

Monsieur le Maire propose donc d'indemniser les bénévoles de la bibliothèque pour leur frais de trajets, de péage, de parking et de repas (lors de formation sur la journée complète) sur la même base que les barèmes utilisés pour les agents de la commune (cf. délibération n°78/2008 du 29 juillet 2007).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2014, d'autoriser le Maire à rembourser aux bénévoles de la Bibliothèque missionnés par la collectivité pour l'achat de livres ou pour se rendre en stage, leurs frais kilométriques, et si la formation se passe sur une journée complète également les frais de repas, selon le barème ministériel en vigueur utilisable pour les agents de la fonction publique territoriale, ainsi que les éventuels frais de péage et de parking correspondants sur présentation des justificatifs.

➤ **Tarifs 2014 Funiculaire – complément (n°07/2014)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil n°69/2013 du 4 juillet dernier fixant les tarifs du Funiculaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Suite à une demande de parapentistes, le Conseil d'exploitation propose de créer un tarif « carnet de 5 trajets Parapentistes » en complément du tarif « carnet de 10 trajets Parapentistes » déjà existant vendu 46,70 € à savoir :

<b>Parapentistes</b>	<b>Pour mémoire Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>
<b>Carnet de 5 trajets</b>		<b>26.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en complément de la délibération n°69/2013, de créer ce nouveau tarif à compter du 1<sup>er</sup> Février 2014.

➤ **Tendances Budgets 2014**

Le Maire présente les tendances budgétaires de deux budgets Communal ainsi que Eau et Assainissement ; il détaille les documents présentant une première ébauche des chiffres 2014 qui ont été joints à la note de préparation du Conseil Municipal.

Les documents concernant le budget des Remontées Mécaniques ne sont pas présentés car ces ébauches n'ont pu être validées par le Maire avant la séance, du fait de leur établissement tardif à cause de la surcharge des services liée aux opérations de fin d'année.

En résumé, les charges de fonctionnement de la commune et de l'eau restent stables.

Concernant les investissements, le Maire présente à la fois les opérations incontournables car déjà lancées, celles qui sont nécessaires et celle qu'il serait souhaitable de réaliser si les finances le permettaient.

Au vue des totaux, et des emprunts théorique nécessaire à l'équilibre du budget d'investissement, des arbitrages seront indispensables.

Il invite l'assemblée à réfléchir sur ces premiers documents, à poser les questions qui pourraient en découler avant le vote du Budget lors de la prochaine séance de Février, afin qu'il puisse être le plus riche possible.

Le Maire souligne que le vote du budget qui sera fait avant les prochaines élections, n'empêchera pas la nouvelle équipe de pouvoir faire des modifications par décisions modificatives ou budget supplémentaire si elle le juge nécessaire. Seuls les travaux déjà commandés devront être terminés.

### III) Travaux

#### ➤ Point sur les projets en cours

##### ✓ *Station d'épuration Pré Lacour – remise en route du projet*

La notification de la subvention de l'Agence de l'eau a été reçue pour un montant de 531 000€

Suite au dossier de demande de subvention exceptionnelle déposé auprès du Conseil Général et compte tenu du fait que la commune a « hérité des Établissements de soins » d'une station qui n'a pas été entretenue et dont elle n'avait pas la maîtrise, Le Président du Conseil Général nous a confirmé par écrit que la construction de la nouvelle STEP Pré Lacour serait considéré comme une première construction, et qu'à ce titre elle serait éligible aux subventions du département. Reste à savoir sur quel exercice comptable l'aide pourra être inscrite. Il n'est en effet pas certain, compte tenu des autres projets en liste d'attente, que nous soyons retenus sur le budget 2014.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'il remercie vivement Georges BESCHER, Conseil Général du Canton du Touvet, qui nous a beaucoup soutenus et a lourdement appuyé notre demande, afin que nous puissions obtenir cette aide du Conseil Général.

Compte tenu de ces nouvelles informations, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de remettre en route le projet qui avait été gelé dans l'attente de ces confirmations et de lancer les appels d'offres entreprises.

Monsieur TOURLONNIAS estime que compte tenu des échéances électorales qui approchent, il serait judicieux de différer de 2 mois cette décision et de laisser la nouvelle équipe se positionner.

Monsieur le Maire s'étonne de cette position. En effet, voilà plus de 18 ans que la question du remplacement de cette station est à l'ordre du jour et qu'elle a fait l'objet de plusieurs études qui ont amené la commune à faire le choix du projet tel qu'il est actuellement. Voilà 3 ans maintenant que, le dernier établissement étant parti et la commune ayant « hérité » de cette station qui ne fonctionne pas, nous avons mis tout en œuvre pour monter un projet digne de ce nom, fait les prévisions d'augmentation du tarif de l'eau indispensables, et obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires. Le tout sans compter les quelques débats houleux avec notamment les services de l'État qui en demandait plus que ce qu'il était en droit d'exiger de la commune en terme de rejet notamment.

Ayant finalement eu gain de cause dans ces échanges et n'étant plus que dans l'attente des financements qui nous sont aujourd'hui assurés (même si concernant l'aide du Conseil Général, il faudra sans doute envisager une ligne de trésorerie dans l'attente de l'attribution définitive), il faudrait attendre encore la nouvelle équipe qui, dans un premier temps devra prendre connaissance du dossier avant de se décider ce qui repoussera la prise de décision de bien plus de 2 mois.

Comment attendre encore, alors que nous polluons et que désormais nous avons tous les éléments pour avancer ?

Monsieur CHOQUET et Monsieur MONNOT ajoutent qu'après 18 ans de travail, il serait bon que ce projet soit enfin lancé sans attendre, afin de valoriser d'une part le travail des équipes d'élus et de techniciens qui ont passé du temps sur ce dossier et éviter les pertes d'argent public qui a déjà été engagé dans cette opération.

De plus, Monsieur MONNOT ajoute que dans le passé nous avons déjà vécu le retrait d'enveloppes financières que nous avaient été accordées sur d'autres projets à enjeux majeurs, du fait de l'hésitation de certains qui a fait que nous n'avons pas su saisir la chance qui se présentait à nous (comme la réfection du Tunnel par exemple).

Monsieur TOURLONNIAS répond qu'il ne conteste pas le travail qui a été fait, ni la solution technique retenue, mais qu'il estime qu'il faudrait tout de même laisser cette responsabilité à la nouvelle équipe compte tenu des enjeux financiers de ce projet sur le budget de l'eau et son tarif. Madame CHRISTOPHEL le rejoint sur sa position.

Compte tenu de la position de Madame CHRISTOPHEL et de Monsieur TOURLONNIAS, Monsieur le Maire décide alors de mettre au vote la reprise du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour et 2 abstentions, de mandater le Maire pour relancer le projet de station d'épuration du Pré Lacour et signifier cette décision au cabinet de maîtrise d'œuvre GIRUS chargé du dossier.

### ➤ **Éradication des ballons fluo – 1<sup>ère</sup> tranche (n°08/2014)**

#### ***Réf affaire SEDI : 14-001-395***

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite réaliser l'éradication des ballons fluos sur l'ensemble des 25 luminaires présents au niveau de la route départementale n°30. Ces luminaires seront tous remplacés par des luminaires de type STELA 52 leds ou similaire techniquement afin d'homogénéiser le matériel sur la commune.

Après étude, le SEDI nous a fait parvenir le plan de financement prévisionnel suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	48 342 €
dont	
• le montant total de financement externe :	31 528 €
• la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage :	921 €
• le montant de travaux restant à la charge de la commune	15 893 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- ✓ prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- ✓ prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

- Prix de revient prévisionnel : 48 342 €
- Financements externes : 31 528 €
- Participation prévisionnelle : 16 814 €

(montant de travaux restant à la charge de la commune 15 893 € + la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI de 921 €)

### ➤ **Généralisation de la coupure des éclairages publics (suite aux tests) (n°09/2014)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°71/2012, par laquelle il avait été décidé de faire des tests de coupure de l'éclairage public de 23h00 à 5h30 sur quelques chemins communaux suite à l'installation d'horloges astronomiques dans les armoires électriques de commande concernées. Les objectifs de ce test était de faire des économies d'énergie et de redonner une vue du ciel avec moins de pollution lumineuse pour les habitants du plateau.

Les coupures ont pu effectivement être mise en place courant août 2013.

Compte tenu des retours majoritairement positifs des habitants, les tests sont manifestement concluants.

Monsieur CHOQUET expose qu'il a tout de même eu quelques retours de personnes qui se plaignent de ne plus avoir d'éclairage lorsqu'ils sortent d'activité ou de réunion de la salle Félix Jourdan et qu'ils doivent donc emprunter 2 escaliers dans le noir.

Monsieur MARO souligne que les gens doivent se réhabituer à ne plus avoir d'éclairage en permanence et reprendre quelques réflexes comme avoir une lampe sur soi.

Il poursuit en précisant que, dans le cadre des travaux validés par le Conseil Municipal, la mise en conformité de l'ensemble des armoires électriques qui commandent l'éclairage public ainsi que l'installation d'horloges astronomiques dans chacune d'elle, permet aujourd'hui de généraliser ces coupures sur l'ensemble du territoire communal.

Il est donc proposé de valider le planning d'allumage suivant :

<b>Jours</b>	<b>Allumage</b>	<b>Extinction</b>	<b>Allumage</b>	<b>Extinction</b>	<b>Observation</b>
<b>Lundi</b>	4h30	Levé du jour	Tombée de nuit	23h00	Allumage plus tôt du fait des collectes OM ou tri
<b>Mardi</b>	4h30	Levé du jour	Tombée de nuit	23h00	Allumage plus tôt du fait des collectes OM ou tri
<b>Mercredi</b>	5h30	Levé du jour	Tombée de nuit	23h00	
<b>Jeudi</b>	5h30	Levé du jour	Tombée de nuit	23h00	
<b>Vendredi</b>	5h30	Levé du jour	Tombée de nuit	24h00	Extinction plus tardive pour les personnes qui sortent le WE
<b>Samedi</b>	5h30	Levé du jour	Tombée de nuit	24h00	Extinction plus tardive pour les personnes qui sortent le WE
<b>Dimanche</b>	5h30	Levé du jour	Tombée de nuit	23h00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que suite aux tests concluants effectués l'an dernier sur trois voies de la commune, l'ensemble de l'éclairage public communal sera en fonctionnement conformément au planning ci-dessus et ce à compter de demain.

## **IV) Administration Générale**

### ➤ **Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle les débats des séances de novembre et décembre dernier. Il souligne à nouveau les difficultés (évoquées lors des précédents échanges) auxquelles est confronté le SISCO pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

En effet, il s'inquiète du financement du dispositif, et surtout de la sécurité des enfants pendant ce temps périscolaire. Le SISCO ne pourra pas assurer ce service à ½ s'il prend l'engagement de l'organiser. Il faudra donc impérativement trouver le nombre de personnes nécessaires avec les qualifications adaptées. Il insiste sur le fait qu'il doute que nous trouvions suffisamment de personnes diplômées, capables et responsables pour assurer un encadrement de qualité.

De plus, le problème des locaux est à évoquer avec l'utilisation des classes pendant ce temps périscolaire et des potentiels problèmes qui en découleront (risque de désordre le lendemain matin à l'arrivée de l'instituteur etc...).

Madame CHRISTOPHEL, Présidente du SISCO indique que le planning présenté à l'Assemblée en décembre dernier vient d'être validé par écrit par l'académie.

Elle expose qu'un courrier a été envoyé à toutes les associations et tous les parents d'élèves afin de leur demander s'ils seraient prêt à participer à l'animation de ces temps périscolaires. Un article dans le MSP Mag paraîtra également en février.

Côté finance, la CAF a confirmé que compte tenu du planning retenu présentant des plages horaires d'1h00 d'animation, le SISCO sera éligible à une aide de 0,50€/heure et / jour, soit 54€/an et /enfant inscrit aux 3 jours de périscolaire par semaine.

De même, le SISCO travaille à l'enregistrement de ces temps dans le cadre de centre de loisir sans hébergement qui permettrait d'avoir une seconde aide de la CAF et un taux d'encadrement de 18 enfants d'élémentaire par animateur ou 14 enfants de maternelle.

Elle ajoute que les équipes d'encadrants doivent être constituées à 50% de personnes détentrices d'un BAFA, 30% en cours de formation et 20% de personnes non formées. À ce jour, il semble que nous ayons déjà 8 détenteurs de BAFA qui pourraient entrer dans le dispositif.

Enfin, il est à noter que pour l'instant les transporteurs (AOTU du Grésivaudan et Conseil Général) n'ont pas encore donné leur aval. Toutefois, dans les communes déjà engagées dans le dispositif, l'AOTU notamment a été plutôt arrangeante.

Monsieur le Maire termine en indiquant que le point sera à nouveau à l'ordre du jour du prochain Conseil. En fonction des propositions financières notamment présentées par le SISCO, il demandera à l'assemblée de se prononcer sur cette prise de responsabilité financière et de sécurité pour les enfants.

### ➤ **Recours à l'encontre de l'ensemble des locateurs d'ouvrage responsables des désordres, malfaçons et non-conformités affectant la Gare Haute du Funiculaire (n°10/2014)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réalisation des travaux d'extension et d'aménagement de la gare haute du Funiculaire, des malfaçons, désordres et non-conformités sont apparus. Ils résident majoritairement, dans des infiltrations d'eau et d'air au droit de l'ensemble des menuiseries et portes.

Ne parvenant pas à obtenir la réparation de ces désordres à l'amiable par l'ensemble des locateurs d'ouvrage, une requête a été déposée le 17 mars 2011 aux fins de solliciter l'institution d'une mesure d'expertise judiciaire.

Suivant ordonnance du 17 janvier 2012, Monsieur GUINET a été désigné comme Expert Judiciaire.

Il a vaqué à ces opérations et déposé son rapport d'expertise le 14 mai 2013, aux termes duquel, il a constaté l'ensemble des non-conformités, désordres et malfaçons et les a imputés aux Sociétés BPS 38 (lot menuiserie extérieure), COTTET - son sous-traitant, Monsieur GASNIER - l'architecte et la Société EGBI PERRIN - titulaire du lot charpente-couverture-étanchéité.



Dès lors que les désordres, non-conformités et malfaçons ont été constatés et ne sont pas résolus à ce jour, Monsieur le Maire propose de déposer une requête au fond à l'encontre de l'ensemble des locateurs d'ouvrage devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE aux fins d'obtenir leur condamnation à indemniser la Commune de Saint Hilaire du Touvet de l'intégralité de ses préjudices.

Monsieur GUINET a considéré que ces désordres revêtaient la gravité des désordres de nature décennale. Aussi, les garanties des assureurs des locateurs d'ouvrage pourraient être mobilisées. Monsieur le Maire propose également d'instituer une procédure devant les juridictions judiciaires à l'encontre de l'ensemble des assureurs des intervenants en cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour défendre les intérêts de la Régie des Remontées Mécaniques dans ces affaires et exercer tous recours aux fins indemnitaires.

### ➤ **Le Sentier des Huguenots (n°11/2014)**

Monsieur MARO présente le projet de balisage d'un sentier des Huguenots qui devrait démarrer dans la Drôme pour se terminer en Allemagne. L'association « Sur les pas des Huguenots » se propose d'utiliser des itinéraires de randonnée existant et d'installer un balisage permettant aux usagers de suivre les itinéraires qu'empruntaient les Huguenots. (Les documents de présentations ont été joints à la note de préparation du Conseil.)

Ce sentier traverse Saint Hilaire en empruntant la partie avale du Tour de Pays.

Il est à noter que les cartes du sentier prévoient de renseigner également les localisations de gîtes et de camping.

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC) et la Communauté de Communes du Grésivaudan ne sont opposés à ce balisage, sous réserve qu'il respecte la charte graphique du Parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'association « Sur les pas des Huguenots » à mettre en place sur le territoire communal, la signalétique permettant le suivi d'un itinéraire dit « Sentier des Huguenots » (qui se superpose à la partie aval du sentier de Tour de Pays), sous réserve que cette signalétique soit conforme à la charte graphique de la Fédération Française de Randonnée et du PNRC.

### ➤ **Baux et conventions pour nouveau lieu de vie Solid'Action (n°12/2014)**

Le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal n°62/2013 et 117/2013 validant le principe du projet d'un nouveau lieu de vie sur la parcelle communale AH3 dont l'association Solid'Action est locataire, afin d'améliorer les conditions et d'augmenter ses capacités d'accueil. De plus, il avait été évoqué divers moyens juridiques d'encadrer la mise à disposition de ce terrain afin de permettre la réalisation du projet.

Un montage juridique optimum a finalement été trouvé.

Nous avons prévu de diviser la parcelle AH3 - un géomètre est en train de réaliser les documents d'arpentage correspondants.

Une fois divisée, la partie non encore construite sera mise à disposition de Solid'Action par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique - de 50 ans à priori -, avec une clause garantissant à

Solid'Action que la commune lui accordera un bail de location « classique » à l'issue du bail emphytéotique si elle le désire.

L'association est également en négociation avec la SEMCODA pour signer un bail à construire (de la même durée que le bail emphytéotique), afin de construire le nouveau lieu de vie.

Enfin, il est prévu la rédaction d'une convention d'exploitation entre les 3 parties, afin de prévenir une éventuelle disparition de Solid'Action.

Le Notaire de la commune a été retenu par les trois parties pour rédiger les 3 actes et a été destinataire de l'ensemble des documents nécessaires pour ce faire.

Les projets de documents devraient être mis à notre disposition d'ici la fin de la semaine prochaine.

Ce montage présente les avantages suivants :

- Conservation de l'unité de propriété des 2 bâtiments de lieux de vie qui sont intimement liés d'un point de vue fonctionnel,
- La commune reste propriétaire du terrain et récupérera le bâtiment à l'issue du bail emphytéotique ou en cas de disparition de l'association Solid'Action,
- Le bailleur SEMCODA a la garantie que si Solid'Action disparaît la commune prendra le relais pour le paiement des loyers vu qu'elle deviendra propriétaire du bâtiment également par anticipation (avant la fin du bail dans cette hypothèse).

Tous les questionnements soulevés lors des dernières séances sont donc levés par ce montage juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le bail emphytéotique à l'€ symbolique et la convention d'exploitation tripartite dont les éléments principaux ont été présentés ci-dessus.

Il est à noter que le bail actuel de Solid'Action fera l'objet d'un avenant concernant la surface mise à sa disposition sans que le loyer n'en soit modifié.

## ➤ **90 Ans du Funiculaire**

Lors du dernier Conseil d'exploitation, les membres ont soumis l'idée de célébrer l'anniversaire du Funiculaire qui fêtera ses 90 ans d'existence cette année.

Les élus sont invités à faire part à l'assemblée de leur avis quant à l'opportunité d'organiser quelque chose et, s'ils y sont favorables, de leurs idées d'animations.

Le Maire souligne que cet événement permettrait également de faire un joli coup de pub de début de saison (intervention radio et TV).

Il est donc proposé d'organiser une journée événement courant avril et de solliciter les associations et entreprises locales pour proposer :

- Une animation musicale
- Des démonstrations et animations sportives (de trail par exemple...) ou culturelles
- Un apéritif
- Des Baptêmes parapente

L'assemblée confirme l'opportunité d'organiser un tel évènement.

Monsieur MARO trouve que c'est une bonne idée mais déplore simplement qu'on s'y prenne un peu tard.

## **V) Questions diverses**

### **➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

#### ***Gymnase***

Nous avons reçu un exemplaire des plans du projet de gymnase. Les élus sont invités à les compulsier.

### **➤ Départ à la retraite de Dominique MORILLE**

Fin novembre, nous avons eu confirmation que Monsieur MORILLE était admis à la retraite (pour invalidité) avec effet rétroactif au 25 septembre 2013.

Un pot sera prochainement organisé pour le remercier de ses 32 ans de services.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 20 Février 2014 à 20h30.***

**La séance est levée à 22h00.**

**Liste d'émargement**

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Émargement</b>
Monsieur BOISSELIER Pierre	
Monsieur BARTCZAK Patrick	
Madame BUISSON Sandra	
Monsieur CHOQUET Jean-Louis	
Madame CHRISTOPHEL Marie-Louise	
Madame DOUADY Anne	
Monsieur DUMONT Armand	
Madame DUPONT Catherine	
Monsieur MARO Bernard	
Monsieur MONNOT Alain	
Monsieur PICHON Jean-François	
Madame PIGEON-MENZEL Véronique	
Madame ROUSSET Claude	
Monsieur TOURLONNIAS Damien	